

## Déclaration Statutaire

Je, \_\_\_\_\_ Québec, \_\_\_\_\_  
(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

### Première partie du récit concernant les Centres jeunesse :

Pendant que j'étais aux études au Cégep de Baie-Comeau, j'ai fait mon stage en éducation spécialisée au Centre jeunesse de Baie-Comeau. J'ai choisi cet endroit, parce que je savais qu'il y avait des Autochtones qui y étaient hébergés. Dans l'une des unités où je travaillais, il y avait quatre jeunes Autochtones.

Quand on m'a présenté les règlements de l'unité, on m'a précisé qu'on ne devait pas parler la langue autochtone en présence des non-autochtones. Je me suis dit : « Bon, OK, je vais faire attention. Sinon, si ça n'adonne pas, je vais parler dans ma langue ». Dans ce temps-là, je n'étais pas habituée à parler toujours le français. Donc, je me disais que ça devait être la même chose pour ces jeunes-là. Quand j'étais en leur présence, on parlait innu mais aussitôt qu'un non-autochtone venait nous rejoindre, il fallait faire attention de ne pas parler notre langue.

Lors des repas, quand les jeunes Autochtones savaient que c'étaient ma journée de stage, ils venaient s'asseoir à côté de moi parce qu'ils voulaient parler leur langue. Ce qui était dérangent pour moi, c'est qu'il y avait aussi des non-autochtones à la table et que les règlements disent qu'en présence de non-autochtones tu ne peux pas parler ta langue. Donc, je me demandais comment évaluer la situation : est-ce que celui qui est assis à côté de nous Autochtones, est assez loin pour qu'on puisse parler innu?...Tu sais c'est difficile à évaluer si on peut parler notre langue ou pas... Est-ce que lui m'écoute si je parle innu?

Q. 1 : Est-ce qu'on vous avait expliqué pourquoi on ne voulait pas que vous parliez votre langue maternelle?

R. 1 : Oui, ce qu'ils disaient c'était qu'ils avaient peur qu'ils préparent des fugues. Mais c'était une unité qui était ouverte, on n'est pas dans une prison pour préparer des méga-coups.

Q. 2 : C'est parce qu'on ne pouvait pas surveiller ce que les jeunes disaient?

R. 2 : Oui. Je me disais que s'ils voulaient partir, ils n'avaient qu'à sortir tout simplement. La porte n'est pas barrée, tu sais...Ça fait que...c'était vraiment pour éviter les mauvais coups. Les jeunes devaient aussi éviter de parler de la drogue dans l'unité, donc c'était pour éviter tout ça.

Signature du déclarant \_\_\_\_\_

Déclaré devant moi, \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

À un moment, j'étais dans la salle commune et l'autre éducateur était proche des escaliers qui mènent dans les chambres. Il y avait un jeune Autochtone qui était là et qui parlait innu à d'autres Autochtones. L'éducateur a fait une première intervention et lui a dit : « Tu respectes ! ». Le jeune a continué à parler innu, il rouspétait en innu. Deuxième intervention, la colère monte. L'éducateur est comme lui, il hausse le ton. Dans ce Centre jeunesse, à la troisième intervention, le jeune doit aller en retrait sans que la porte soit barrée. Après le troisième avertissement, il est monté en brassant. Il était fâché, il frappait des murs. Je ne me souviens pas s'ils ont voulu appeler les agents d'intervention comme on le fait souvent quand un jeune se désorganise.

Je n'ai pas trouvé ça correct. Oui, il a rouspété trois fois, mais le fait de lui dire de ne pas parler en innu, sa langue, je pense que cela a augmenté sa colère et il a répliqué. Je me disais : « Voyons donc, tu ne peux pas l'envoyer en haut parce qu'il a parlé sa langue, ça n'a pas d'allure ! ».

À un autre moment, un des éducateurs m'a avertie de ne pas parler ma langue. Il m'a dit : « ██████████ e serait bien que tu évites de parler ta langue, parce que les jeunes savent que, quand tu es là, ils vont parler plus en innu et quand tu n'es pas là, ils s'essayent ». Je me suis dit dans ma tête que ça n'avait pas d'allure, qu'ils ne pouvaient pas m'empêcher de parler innu. J'ai pris la décision de continuer à leur parler innu. Si ça pouvait leur faire du bien de me voir, ils seraient contents, ils seraient autour de moi pour qu'ils puissent parler sans être avertis plusieurs fois.

J'ai en tête un autre événement qui concerne un jeune naskapi. Il était plus habitué à parler l'anglais et la langue Naskapi. Je sais qu'il avait de la difficulté à parler le français. Lui aussi, à moment donné, s'est fait avertir. Il a réagi en disant qu'il allait appeler son avocat, et aller vérifier auprès des droits de la personne. Il a dit : « Vous n'avez pas le droit de me dire de ne pas parler ma langue ». Après, il s'est comme tu et il est allé faire son téléphone. Je l'ai trouvé correct, je me disais qu'au moins il n'avait pas été violent verbalement et qu'il était allé chercher ses ressources.

À la fin de mon stage, les éducateurs ne disaient plus rien. Moi je tenais tête, je parlais toujours ma langue. À un moment donné, ils m'ont engagé. J'étais contente pour ça.

Q. 3 : Est-ce que vous avez eu l'occasion de discuter avec eux? Je pense juste au concept de sécurisation culturelle. Est-ce que vous avez entendu parler de la sécurisation culturelle?

R. 3 : Non.

Q. 4 : Le concept de sécurisation culturelle origine de Nouvelle-Zélande. Il y a des formations se donnent ici au Québec afin d'intervenir de façon plus adéquate avec les populations autochtones. Ce que vous avez fait en insistant pour parler votre langue, c'est de la sécurisation culturelle pour ces jeunes isolés de leurs familles et de leur culture.

R. 4 : Oui. C'est quand même un point positif. Quand j'étais présente, ces jeunes-là étaient plus calmes parce que probablement c'était le fait qu'ils se sentaient en sécurité avec moi, qu'ils savaient qu'ils ne monteraient pas en haut parce qu'ils parlaient leur langue.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

Q. 5 : Si tu es puni parce que tu parles ta langue, il y a des risques que tu vives de la colère. En quelle année avez-vous fait vos stages et été engagée?

R. 5 : C'était en 2001. Je me souviens que c'était l'année des tours jumelles.

Q. 6 : Il s'agit de quel Centre jeunesse?

R. 6 : Baie Comeau. Suite à tout ça, je suis tombée enceinte. J'étais en retrait préventif à Pessamit, lorsqu'un monsieur des droits de la personne est venu chez nous pour me poser des questions par rapport à ça. Je me suis dit que c'était peut-être le garçon naskapi... ce jeune dont je parlais tantôt qui avait appelé son avocat, les droits de la personne. J'ai relaté les mêmes choses que j'ai vues à ce moment-là.

Q. 7 : Auriez-vous des suggestions à faire en lien avec tout ça?

R. 7 : Engager des Autochtones, je pense que ce serait bien que les jeunes puissent parler leur langue. J'avais déjà pensé postuler ici à Québec, j'aurais aimé travailler là-dedans.

Q. 8 : Est-ce que vos collègues ont demandé à apprendre quelques mots en langue innue?

R. 8 : Il y en a qui avaient appris...c'est quand même un milieu qui est très cadrant. Donc, euh... Je ne sais pas?

J'avais déjà conseillé des jeunes médecins étudiants qui étaient venus quelques semaines. Ils me demandaient c'est quoi l'approche, l'intervention qu'on pourrait faire pour faire plus verbaliser ou ouvrir un peu plus les Autochtones? Je leur ai dit : « Montrez votre intérêt envers eux. Ils sont Autochtones, informez-vous de leur culture, d'où est-ce qu'ils viennent? Juste ça, ça ouvre des portes ».

---

#### Deuxième partie du récit concernant les services policiers :

En 2007, je vivais ici à Québec, à Wendake, avec mon mari et mes trois enfants. Je m'étais organisée pour partir de Pessamit pour que mes filles aillent dans de bonnes écoles. Ça n'allait pas très bien avec mon conjoint mais il a fallu que je l'amène car à ce moment-là, si j'avais voulu partir toute seule, il ne m'aurait jamais laissé faire. Je l'ai comme un peu travaillé pour le faire venir.

Après notre arrivée, pendant qu'on avait une discussion, une dispute plutôt, il m'a menacé de me tuer. Quand je l'ai entendu me dire, je vais te tuer en innu, c'est sûr que je me demandais si j'avais bien entendu. Quand t'entends ça, tu te dis : « Est-ce qu'il a vraiment dit ça? Est-ce que j'ai vraiment bien compris? ». Les enfants dormaient à ce moment-là. J'avais peur, je suis sortie de la maison et j'ai descendu jusqu'au poste de police qui était situé sur le boulevard Bastien.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

Je me suis dit bon je vais y aller, parce que ça n'était pas la première menace que je recevais, j'avais eu d'autres menaces de différentes sortes.

Il y avait deux policiers qui étaient au poste, quand j'ai voulu déposer ma plainte, j'ai dû expliquer que les menaces que j'avais reçues avaient été faites dans ma langue. Moi, quand j'ai fait la déposition, c'était en français. Je me suis sentie remise en doute, parce qu'ils me disaient : « Est-ce que c'est vraiment ça qu'il a dit, est-ce que c'est vraiment la bonne interprétation? » Tu sais, déjà que moi j'avais peur, je sortais de là, j'ai laissé mes enfants là-bas, j'avais quand même une certaine crainte : « Mettez-moi pas en doute comme ça. Je suis sortie de chez nous, il pleuvait. Pour que je puisse me rendre au poste de police, il m'a fallu beaucoup de courage. Ce que j'ai entendu dans ma langue m'a fait peur, ce qu'il m'a dit c'est je vais te tuer ». Mais les policiers voulaient que je sois certaine de ça.

À force de me poser des questions, de vouloir comme me mettre en doute, je me suis dit : « OK c'est comme ça? » Donc je n'ai pas poursuivi mes démarches, je n'ai pas porté plainte. Les policiers m'ont donné leurs cartes, le numéro de mon dossier au cas où je me déciderais à porter plainte. Après ça, je suis allée chez une de mes amies.

Les policiers sont allés voir mon ex, ils sont allés dans les chambres pour voir mes enfants qui dormaient. Quand les policiers sont arrivés, il était assis devant l'ordi, il écrivait une lettre comme quoi il avait envie de s'enlever la vie. Quand que le policier lui a demandé : « Éric, est-ce que je peux lire ce que t'as marqué? », il a répondu : « Oui lisez-le ». Après ça, ils ont fait une petite intervention auprès de lui et ils sont repartis. Ils m'ont appelé pour me rassurer parce que, au tout début ils voulaient que j'aille chercher les enfants, qu'on aille dans une maison d'hébergement. Lui, ils ne pouvaient pas le sortir parce qu'on avait signé un bail à deux. Moi, dans ce temps-là, je ne voulais pas faire de bruit, je voulais que mes enfants dorment. Je me suis dit, je vais chez une amie, ils font leur vérification, tout va bien. Le lendemain je vais retourner comme si de rien n'était. Quand je repense à tout ça, ça n'a pas d'allure, ça...

Les policiers m'ont vraiment dit qu'est-ce qu'ils avaient vu dans le courriel, dans la lettre qu'il avait tapé, qu'il était désespéré et qu'en plus il me dit qu'il va me tuer! Puis, ils ne font rien. C'est ce bout-là que je n'ai pas aimé. Moi, ce qui m'a arrêté, c'est qu'on a signé un bail à deux. Il avait le droit de revenir, Il va pouvoir rentrer. Tu sais, ils l'auraient sorti, moi j'aurais eu peur qu'il revienne car il était vraiment fâché, et ça aurait été encore plus gros.

Q. 9 : Est-ce que vous avez l'impression que si ça avait été une femme québécoise qui avait vécu cette situation, les policiers auraient réagi de la même façon ou auraient réagi autrement?

R. 9 : Je pense qu'ils auraient réagi autrement. Je dis ça comme ça, mais peut-être qu'ils ne savaient pas comment intervenir aussi. Dire que tu vas tuer ta femme. En plus, je me souviens qu'il l'avait verbalisé au policier quand il lui a posé la question : « Est-ce que t'as vraiment dit ça, que tu voulais la tuer? », il a répondu : « Oui ». Le policier me l'avait dit, puis lui aussi me l'avait dit quelques jours après, quand tout est redevenu plus calme.

Q. 10 : Ils l'ont laissé tout seul avec les enfants?

R. 10 : Oui, ils considéraient que les enfants étaient en sécurité.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

Je suis revenue le lendemain. Il n'a pas aimé ça, que je fasse venir les policiers. Il était trop fier pour que je fasse ça tu sais.

Q. 11 : Est-ce qu'il y a eu des démarches juridiques en lien avec cette situation de violence conjugale par la suite?

R. 11 : Oui. Ça va faire 4 ans que j'attends pour avoir mon divorce. J'ai signé en premier et ça été long avant qu'il signe. Jusqu'à la fin, il tenait à avoir le pouvoir. Jusqu'à ce que mon avocate menace l'autre avocate en lui disant : « Est-ce que votre client va signer? Sinon on s'en va à la Cour ». Il a fini par signer, j'attends juste le jugement de la Cour. Ça été long, très long.

Q. 12. Est-ce que par rapport à votre protection et celle des enfants, vous avez pu avoir une aide ou un accompagnement par la suite?

R. 12 : Ça été très long, jusqu'à la fin. Il a réussi à avoir tous les enfants. Il avait les enfants durant l'été et il y en a une qui s'est fait monter la tête. Quand est venu le moment d'aller la chercher, il me dit : « Non, moi je la garde, si tu veux l'autre, emmène-la ». Ma fille à ce moment-là ne voulait pas me voir. Je pense qu'elle ne voulait pas s'en mêler. La plus grande avait plus de dix-huit ans

Q. 13 : Vous avez perdu la garde de vos 2 filles?

R. 13 : Oui. J'ai porté plainte à la DPJ suite à ça. L'année passée, la plus jeune de mes filles, la première qui est partie, m'avait confié qu'elle avait fumé du pot. Elle avait commencé à fumer du pot et elle n'avait que 12 ans. Elle disait maman, je fume, je suis contente que tu sois venue. Je suis contente de te voir parce que je veux te dire mes affaires. Je lui ai dit qu'elle allait devoir le dire à son père. Elle fumait beaucoup à un moment donné et j'ai dû porter plainte à la DPJ. J'avais plusieurs autres éléments à dénoncer : ma fille se promenait la nuit, elle ne dormait pas, elle se tenait avec des jeunes qui consommaient. Il y avait plusieurs faits.

Quand son père l'a su, parce que la DPJ est allé voir à la maison, il était fâché. C'est à ce moment-là que lui aussi a découvert que notre fille fumait et il était fâché. Quand il est allé voir la voir dans sa chambre, il est rentré, puis il a fait un trou dans le mur à côté du thermostat en donnant un coup de poing. Je me souviens ma fille ait pris tous ses livres et est allée se réfugier chez sa grand maman, parce qu'elle avait peur de son père. Elle m'a dit qu'il était fâché parce que DPJ était venue le voir et qu'il avait appris qu'elle fumait. Je lui ai demandé pourquoi elle apportait tous ses livres? Elle m'a dit qu'elle allait peut-être rester là, chez ma mère. J'ai porté plainte à nouveau en disant que j'avais des craintes pour ma vie par rapport à ses agissements. Ils n'ont pas pris la plainte.

Q. 15 : C'était la DPJ de Baie-Comeau?

R. 15 : Oui. Je pense que c'est pas mal ça, j'ai fait le tour.

Q. 16 : Est-ce que vous pouvez me donner les noms des enfants, puis leurs âges?

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

R. 16 : [REDACTED] elle a 15 ans 16 [REDACTED] [REDACTED], elle a 17 ans, [REDACTED] et [REDACTED] le [REDACTED]

Q. 17 : Est-ce que vos filles ont vécu avec leur père à partir du moment de la séparation?

R. 17 : Non, [REDACTED] ça fait 3 ans qu'elle est partie. [REDACTED] ça va faire 2 ans. [REDACTED] est adulte, elle habite toujours avec moi. Elle va à l'université.

---

Troisième partie du récit concernant un [REDACTED] :

Mon autre récit, concerne un Centre [REDACTED] que j'aime mieux ne pas nommer, car je côtoie encore l'équipe dans le cadre de mon travail. Je ne me souviens pas des dates exactes du début des événements mais je sais que c'était en janvier 2010 au moment où j'ai commencé à prendre des antidépresseurs.

Ça faisait 3 mois que la [REDACTED] était ouverte. J'étais très stressée à ce moment-là. C'était [REDACTED] [REDACTED], je m'occupais de plein d'affaires. J'étais engagée comme intervenante. Pendant 2 semaines, je me suis occupée de faire l'intervention, de la gestion du personnel, du roulement de toute [REDACTED], parce que tout le monde était parti en vacances. J'avais le cellulaire de garde 24h sur 24. Pendant deux semaines, j'ai fait ça. J'étais exténuée.

En janvier, j'ai commencé les antidépresseurs. Au mois d'octobre, j'étais en grosse dépression et mon médecin m'arrête de travailler. J'arrive au travail avec mon billet du médecin, pour me faire dire: « OK, penses-tu que tu peux finir au moins la semaine? Demande à ton médecin de changer la date de début de maladie ». Je me souviens, j'ai dit au médecin : « Ça pas d'allure. Je dois reporter ma date d'arrêt de travail ». Le médecin m'avait plusieurs fois demandé si ça serait pas temps d'arrêter, vu mon état de santé. Moi, je reportais tout le temps, par crainte de ne pas avoir d'argent. J'avais encore mes 3 jeunes qui avaient en bas de 18 ans. Donc, j'ai continué à travailler pendant une semaine, puis je suis allée voir mon médecin pour reporter mon congé de maladie. Lui il ne trouvait pas ça correct. Il disait : « je vais le faire mais je ne trouve pas ça correct de la part de tes employeurs ».

Donc ça se passait ainsi. Après, j'ai comme lâché prise de tout ce qui s'était passé pendant 1 an. Le travail, la médication, je ne dormais plus, j'étais très stressée. Je suis rentrée à l'hôpital en psychiatrie pour 3 mois. Je me souviens, j'ai fait soixante-dix-sept jours en psychiatrie à St-Sacrement. Je suis rentrée à la fin novembre pour sortir le 15 février. Mes collègues de travail sont venus me voir une fois. Ils m'ont appelée une fois, et puis après, ils n'ont plus jamais pris de mes nouvelles. Je voyais ça comme un manque de respect. Je me disais : « J'ai travaillé fort pour vous, quand vous avez ouvert [REDACTED], quand vous avez pris vos vacances pendant les fêtes et que vous auriez dû rester là car je n'étais qu'une simple intervenante ». Je n'ai pas trouvé ça correct de leur part qu'ils me gardent au travail une semaine de plus et que je me ramasse à l'hôpital. Tu sais, je ne veux pas mettre toutes les fautes sur eux autres, mais j'avais un certain bagage de stress personnel déjà... mais ce n'est pas correct ....

X \_\_\_\_\_  
Enquêteur

X \_\_\_\_\_  
Déclarant

Ça m'a pris deux ans à m'en remettre, deux ans! J'étais vraiment tannée, vraiment à terre. Quand je suis sortie de l'hôpital, c'était comme si je recommençais à marcher, à manger, c'était vraiment ça.

Q. 18 : Est-ce que vous avez continué à travailler là-bas?

R. 18 : Non... Non, non, non, non! Non, plus jamais. Quand je les revois de temps en temps, je les sens comme avec un malaise.

Je travaille au Centre d'amitié depuis que j'ai recommencé à travailler, il y a trois ans. Avant, j'étais sur le bien-être social et en démarche de divorce en même temps.

Je crois que j'ai terminé mon récit.

Merci beaucoup [REDACTED]

Propos recueillis à Québec le 1<sup>er</sup> mai 2018 par Denise Caron, agente aux enquêtes.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant